

À la une

L'indignité des conditions de détention : la saison 2 bat son plein

note par Éric SENNA

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe peine à être convaincu par le 3^e plan d'exécution de l'arrêt JMB qui lui a été présenté par les autorités françaises et a décidé de reconduire sa surveillance renforcée.



© Alexandre ROSA_AdobeStock

Actualité

Concours de l'innovation :
« une simple idée, pour peu
qu'elle soit innovante,
peut être présentée »

entretien avec Carole BUFFON-SPITZ

Technique

Pour une gestion apaisée
des incidents d'audience

par Benjamin PITCHO

Jurisprudence

Les principes de la subrogation
(mal) combinés avec ceux
de la prescription

note par Marc MIGNOT
sous Cass. 3^e civ., 7 mars 2024

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Emmanuel DREYER

Professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

• François FOURMENT

Professeur à l'université de Tours

AVEC LA PARTICIPATION DE

Stéphane DETRAZ, Cloé FONTEIX, Laurent SAENKO et Farah SAFI



L'avocat et les secrets

➤ **SAMEDI 25 MAI 2024**

9H00-17H00 / Hôtel nhow Marseille
200 Corniche J.F Kennedy 13007 Marseille



Formation sous la direction scientifique de **Philippe VOULAND**, **François SAINT-PIERRE** et **Marie BURGUBURU**,
avocats et co-directeurs de l'Institut de défense pénale.

PROGRAMME

08H45 Accueil des participants
09h00 Début de la formation

L'AVOCAT ET SA CONSCIENCE

- . Accepter ou refuser une défense ? Que dire ? Que taire ? À qui ?
- . Les cas de conscience ? Lesquels ? Comment les résoudre ?

Solange Doumic, avocate au barreau de Paris, membre du Conseil National des Barreaux, ancien membre du conseil de l'Ordre

SECRET PROFESSIONNEL ET SURVEILLANCE DE MASSE

- . Comment se protéger et continuer à conseiller ?
- . Écoutes, enregistrements pirates y compris des clients, surveillance, géolocalisations

Basile Ader, avocat au barreau de Paris, ancien Vice-Bâtonnier du barreau de Paris, ancien Secrétaire de la Conférence du barreau de Paris

FAUT-IL PARLER HORS DES PRÉTOIRES ?

- . Rapports entre avocats et journalistes : que dire avant un procès ?
- . Le « off » existe-t-il ? Comment le savoir ?
- . Secret professionnel et parole publique : que dit la CEDH ?

Entretien avec Gérard Davet, grand reporter au quotidien *Le Monde*, journaliste d'investigation

Questions de la salle

12h30-14h00 Cocktail déjeunatoire

LA FOI DU PALAIS

- . Mythe ou réalité ? Peut-on parler vrai avec un adversaire ? Un juge ?
- . Existe-t-il des règles, des usages ? Peuvent-ils s'enseigner ?

Olivier Laude, avocat au barreau de Paris, membre du conseil de l'Ordre

LA LONGUE HISTOIRE DU SECRET PROFESSIONNEL DES AVOCATS

- . Une histoire plus que millénaire et sans cesse nouvelle
- . Utilité, signification et avenir du secret professionnel des avocats
- . Un regard philosophique

François Martineau, avocat au barreau de Paris, ancien Secrétaire de la Conférence du barreau de Paris

Questions de la salle

17h00 Café de fin de formation

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Définir la meilleure stratégie pour protéger le secret professionnel
- Déjouer les pièges de la surveillance de masse
- Maîtriser la parole publique dans le cadre des dispositions de la CEDH et les rapports avec les journalistes
- Tisser des relations de confiance avec les autres avocats et les magistrats.

PUBLIC CONCERNÉ

Avocats

Matière : droit pénal

Prérequis : avoir de bonnes connaissances en droit pénal

Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

Formation en présentiel, accessible aux personnes en situation de handicap.
Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours ouvrés avant la manifestation !

TARIF JOURNÉE EN PRÉSENTIEL : 415 € HT (soit 498 € TTC)

TARIF JEUNES PROFESSIONNELS sur présentation d'un justificatif de statut
(dans les 5 premières années suivant la prestation de serment pour les avocats) :
315 € HT (soit 378 € TTC)

INSCRIPTION : <https://lext.so/gdREzZ>

Date limite d'inscription (dans la limite des places disponibles) :
Vendredi 24 mai 2024 à 12H

RELATION CLIENTS :

relationclients@lextensio.fr | 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplirprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL463f2 ■ Confidentialité des consultations juridiques: les députés ont adopté la proposition de loi en première lecture 3
- GPL463f4 ■ Les avocats parisiens appelés à porter leur robe sans décoration 5
- GPL463f9 ■ Concours de l'innovation : « une simple idée, pour peu qu'elle soit innovante, peut être présentée » entretien avec Carole BUFFON-SPITZ 6


Technique

- GPL463a4 ■ Pour une gestion apaisée des incidents d'audience par Benjamin PITCHO 8

Doctrine

- GPL460x5 ■ L'évolution récente de l'encadrement juridique des mesures d'isolement et de contention en hospitalisation sous contrainte étude par Roxane AUBIN 11

Jurisprudence

- GPL461r4 ■ Les principes de la subrogation (mal) combinés avec ceux de la prescription note par Marc MIGNOT sous Cass. 3^e civ., 7 mars 2024 14
- GPL462u8 ■ L'indignité des conditions de détention : la saison 2 bat son plein note par Éric SENNA sous Comité min. du Conseil de l'Europe de surveillance de l'exécution de l'arrêt J.M.B. c/ France, déc. n° CM/Del/Dec (2024)1492/H46-13, 14 mars 2024 17
- GPL462n4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 20
- GPL462t0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 24
- GPL462n3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme par Catherine BERLAUD 27
- GPL462i0 ■ Chronique de jurisprudence de droit de l'arbitrage par Lilian LARRIBÈRE <https://lext.so/GPL462i0> 

Gazette Spécialisée

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE 29

Sous la responsabilité scientifique de
Emmanuel DREYER et François FOURMENT

En raison des ponts du mois de mai,
il n'y aura pas de *Gazette du palais* le 14 mai 2024.
Prochaine parution le 21 mai 2024.